

---

# **Règlement du Concours Dessin des Journées Mondiales des Zones Humides (JMZH)**

---

**Angers  
– Édition 2019 –  
Réservé aux Amateurs**

---

## Article 1 - Organisation

1.1/ L'association PEGAZH (Promotion des Etudiants en Gestion et Aménagement des Zones Humides) organise à l'occasion des Journées Mondiales des Zones Humides (JMZH) un concours dessin amateur. Ces journées auront lieu les 9 et 10 février 2019.

---

## Article 2 - Conditions Générales de Participation

2.1/ Ce concours est ouvert à tout dessinateur amateur individuel, c'est à dire à toute personne dont le dessin ne constitue pas son activité professionnelle. Le concours n'est pas autorisé aux auto-entrepreneurs, aux artistes libres et aux maisons d'artistes.

2.2/ Les participants mineurs doivent fournir une autorisation parentale, téléchargeable depuis le site [pegazh.com](http://pegazh.com). Ce document pourra être scanné et renvoyé par courriel à [concoursphoto.pegazh@gmail.com](mailto:concoursphoto.pegazh@gmail.com) ou par courrier à l'adresse suivante :

**Association PEGAZH  
UFR des Sciences  
2 boulevard Lavoisier  
49045 Angers Cedex 01**

2.3/ Le participant s'engage à autoriser l'association PEGAZH à exposer son dessin lors des JMZH 2019, ainsi que sur le site internet de l'association. Aucune autre utilisation des dessins ne sera réalisée sans autorisation écrite de l'auteur.

2.4/ PEGAZH s'engage à citer le nom, ou nom d'artiste, de chaque auteur tel que précisé par le participant lors de son inscription.

---

## Article 3 - Dessins - Modalités

3.1/ Les dessins peuvent être envoyés scannés par mail ou bien par courrier à l'adresse de l'organisateur :

**[concoursphoto.pegazh@gmail.com](mailto:concoursphoto.pegazh@gmail.com)**

**Association PEGAZH  
UFR des Sciences  
2 Boulevard Lavoisier  
49045 Angers Cedex 01**

La date limite, cachet de la poste faisant foi, est fixée au **12/01/2019**. Le dessin devra être accompagné, sur feuille libre, des données suivantes :

- Nom et Prénom de l'Auteur
- Nom d'Artiste (Facultatif)
- Titre du Dessin
- Adresse\*
- Numéro de Téléphone\*
- Adresse Mail\*
- Commentaire du Dessin Apprécié (150 mots maximum).

Les informations accompagnées d'un (\*) resteront confidentielles.

3.2/ Les dessins devront être envoyés au format A4 ou A3. Aucune limitation n'est appliquée concernant le type de papier et la technique de dessin.

3.3/ Le dessin envoyé devra être l'original, au frais de l'expéditeur. À la fin des JMZH 2019, le dessin pourra être retourné sur demande de l'auteur aux frais de l'association PEGAZH.

---

## Article 4 - Thème du Concours 2019

4.1/ Le thème du concours dessin pour l'année 2019 des Journées Mondiales des Zones Humides est : « Quel futur pour ta nature ? ». Ainsi, pour le concours, est demandé/souhaité des dessins présentant l'idée que le dessinateur se fait de l'évolution future de l'endroit dessiné. L'endroit en question étant, de préférence, une zone dites "naturelle".

---

## Article 5 - Procédure et Modalité d'Attribution des Gains

5.1/ 10 dessins seront sélectionnés par le jury composé de professionnels et des membres de la commission dédiée de PEGAZH, puis exposés lors des JMZH 2019 les **9 et 10 Février 2019**. Cela implique que chaque dessinateur autorise l'association PEGAZH à utiliser les dessins envoyés dans le cadre des JMZH 2019.

5.2/ Le jury tiendra particulièrement compte de l'originalité du sujet, du lien avec le thème et de l'esthétique générale du dessin. L'association PEGAZH garantit aux participants l'impartialité, la bonne foi et la loyauté des membres du jury.

5.3/ Les 3 dessins ayant le plus retenu l'attention du jury de l'association PEGAZH se verront attribuer un lot.

5.4/ Les auteurs des dessins retenus seront avertis par courriel, mais les classements et prix attribués ne seront divulgués que lors de la remise de prix, le **10 Février 2019**. En cas d'absence lors de la remise des prix, les gagnants seront prévenus par mail et pourront venir récupérer leur prix aux locaux de PEGAZH. Si, les gagnants sont dans l'indisponibilité de venir récupérer leur lot aux locaux, un envoi à leur charge pourra être convenu.

5.5/ Les gains remis lors de la remise des prix ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de sa contre-valeur en argent ou sous aucune autre forme que ce soit, ni à son remplacement ou à son échange.

5.6/ Dans le cas où les gagnants seraient dans l'impossibilité de bénéficier de leur gain, pour quelque raison que ce soit, ils en perdront le bénéfice, sans possibilité d'obtenir une quelconque contrepartie.

5.7/ PEGAZH et les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'incident qui pourrait survenir à l'occasion de l'utilisation ou de la jouissance du gain.

5.8/ Les dessins lauréats seront mis en ligne après les JMZH sur le site internet de l'association PEGAZH. Les participants s'engagent à autoriser PEGAZH à publier en ligne leurs dessins en cas de sélection.

5.9/ Les participants dont le dessin a été sélectionné pour l'exposition pourront venir récupérer leur(s) dessin(s) sur simple demande à une personne organisatrice à la suite de la remise des prix sur présentation d'une pièce d'identité.

---

## Article 6 - Réglementations Diverses

6.1 / Les responsables du concours se réservent le droit de supprimer les dessins qu'ils jugent comme pouvant revêtir un caractère pornographique, pédophile, raciste, discriminant ou de toute autre nature choquante. Le participant ne pourra aller à l'encontre de la décision de l'association PEGAZH en cas de suppression des dessins jugés irrecevables.

6.2 / Toute tentative de fraude, de tricherie ou de non-respect au présent règlement pourra entraîner l'exclusion définitive du ou des participants, sans recours possible.

6.3 / Les organisateurs du concours ne pourront être tenus responsables de tout problème lié au déroulement du concours qu'il s'agisse d'une erreur humaine, de problème informatique, technologique ou de toute autre nature.

6.4 / En cas de force majeure ou si les circonstances l'imposent, les organisateurs se réservent le droit de modifier le présent règlement, de reporter, de modifier ou d'annuler le concours. Leur responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications.

---

LE SEUL FAIT DE PARTICIPER AU PRÉSENT CONCOURS IMPLIQUE L'ACCEPTATION PURE, SIMPLE ET SANS RÉSERVE DU PRÉSENT RÈGLEMENT. SON NON-RESPECT ENTRAÎNERA L'ANNULATION DE LA CANDIDATURE.

---